

En Partenariat avec



ANNEE 2023

CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

**Sélection pour l'admission dans les instituts de formation en
soins infirmiers du regroupement de Normandie**

Inscription
du 23 janvier au
1 mars 2023

Epreuves
écrites
28 mars
2023

Entretien
du 27 mars
au 7 avril
2023

IFSI : CALVADOS, EURE, MANCHE, ORNE, SEINE-MARITIME

Cette notice est à lire et à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	1
2. MODALITES	2
3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT	3
4. CALENDRIER	4
5. PIECES A FOURNIR	4
6. DIFFUSION DES RESULTATS ET INFORMATIONS ADMISSION	5
6.1 RESULTATS	5
6.2 VACCINATIONS	6
6.3 FINANCEMENT DE LA FORMATION	6
6.4 BOURSES D'ETUDES	6
7. FICHE D'INSCRIPTION 2023	8
8. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES	10

1. INFORMATIONS GENERALES

Vous devez déposer le dossier d'inscription dans l'IFSI où vous souhaitez suivre vos études (CHOIX 1).

(Certains instituts proposent une préinscription en ligne. Vous disposez de cette information sur le site internet des établissements concernés.)

En référence à l'**arrêté du 31 Juillet 2009 modifié** relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier / modalités d'accès à la formation en soins infirmiers.

L'Article 2 précise :

« Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes (...) : Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (...) »

NB : Sont concernés, les candidats bacheliers ou non, en reprise d'études relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

Les IFSI se sont regroupés et il est demandé à chaque candidat d'inscrire ses choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 sites du regroupement.

L'épreuve écrite de sélection est commune à tous les IFSI de la Région Normandie : sujets, dates et heures communes, soit le Mardi 28/03/2023 - début des épreuves à 14h.

- ✓ **Les épreuves orales** sont organisées par chaque institut **du 27/03 au 7/04/2023**.
- ✓ Une convocation sera envoyée au candidat 15 jours avant le début des épreuves par l'IFSI de son premier choix. **Il doit s'assurer de l'avoir bien reçue.**
- ✓ Dans le cas où il ne pourrait pas intégrer cet institut inscrit en premier choix (classement au-delà du quota autorisé pour cet institut, voir tableau des quotas page 3), il pourra être admis dans un autre IFSI du regroupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à la clôture des épreuves.
- ✓ **Il est donc demandé à chaque candidat d'inscrire 4 choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 SITES de FORMATION en SOINS INFIRMIERS du regroupement**
- ✓ Si le candidat choisit de ne pas s'inscrire sur un ou des instituts de cette liste, il ne pourra y être admis même s'il a obtenu une note permettant l'admission et perdra le bénéfice de ses épreuves de sélection

2. MODALITES

Selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment des épreuves, les modalités de la sélection seront susceptibles d'être modifiées et seront précisées dans les courriers de convocation.

TYPES DE CANDIDATS	SELECTION	CONDITIONS D'ADMISSION
<p><u>Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.</u></p>	<p>Une épreuve orale consistant en un entretien devant un jury composé de deux professionnels infirmiers dont un formateur permanent de l'institut.</p> <p>L'épreuve orale est notée sur 20 points.</p> <p>Elle s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle.</p> <p>Il comprend les pièces suivantes :</p> <p>1° La copie d'une pièce d'identité ; 2° Les diplôme (s) détenu (s) ; 3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ; 4° Un curriculum vitae ; 5° Une lettre de motivation.</p> <p>Durée de l'épreuve : 20mn (convocation par l'institut où vous êtes inscrit en premier choix)</p> <p>Une épreuve écrite comprenant :</p> <p>- <u>une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions</u> dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.</p> <p>et</p> <p>- <u>une sous-épreuve de calculs simples</u> (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.</p> <p>Horaire de l'épreuve écrite : de 14h00 à 15h10 Rédaction : 14h00 à 14h30 Calcul : 14h40 à 15h10 (Aucune sortie autorisée entre les deux épreuves)</p>	<p>Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.</p> <p>Pour être admis, le candidat doit obtenir un total aux deux épreuves d'au moins 20 sur 40</p>

Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Conformément au Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap, « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* ».

Les demandes d'aménagements d'épreuves sont à formuler uniquement auprès de l'établissement de votre premier choix qui vous indiquera les démarches à suivre.

3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT

INSTITUTS	ADRESSE	TELEPHONE	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	PLACES OUVERTES ¹
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON	5 rue du gué de Gesnes 61000 Alençon	02 33 31 67 03	Orne	SEPTEMBRE 2023	20
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	849 rue des Menneries BP 629 50406 Granville Cedex	02 33 91 50 87	Manche	FEVRIER 2024	15
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME	Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume	02 35 59 40 28	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	14
IFSI CHU CAEN	Avenue de la Côte de Nacre CS 30001 14033 Caen Cedex 9	02 31 56 83 22	Calvados	SEPTEMBRE 2023	41
IFSI CH CHERBOURG-EN-COTENTIN	Rue du Trottebec BP 208 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	02 33 20 76 36	Manche	SEPTEMBRE 2023	15
IFSI CH DIEPPE	Avenue Pasteur 76208 Dieppe	02 32 14 75 23	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	21
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	22 rue du Dr Baudoux 27015 Evreux Cedex	02 32 78 35 52	Eure	SEPTEMBRE 2023	36
IFSI CH FALAISE	Bd des Bercagnes CS 60038 14700 Falaise	02 31 40 41 69	Calvados	FEVRIER 2024	13
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	5 rue Saint Nicolas 76400 Fécamp	02 35 28 61 00	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	16
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	25 rue du Dr Maubert CS 60219 61104 Flers	02 33 62 62 80	Orne	SEPTEMBRE 2023	9
IFSI CH L'AIGLE	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'Aigle Cedex	02 33 24 95 70	Orne	FEVRIER 2024	11
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	28 rue Foubert 76600 Le Havre	02 32 73 38 30	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	38
IFSI CH LISIEUX	4 rue Roger Aini 14107 Lisieux	02 31 61 40 90	Calvados	SEPTEMBRE 2023	15
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	14 rue du Professeur Stewart 76042 Rouen	02 32 88 85 51	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	57
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	4 rue Paul Eluard BP 45 76301 Sotteville-lès-Rouen	02 32 95 11 98	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	24
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	IFSI-Lycée Curie-Corot 242 rue de l'Exode 50000 Saint-Lô	09 71 00 06 81	Manche	SEPTEMBRE 2023	13
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	4 rue Emile Desvaux BP 80156 14504 Vire	02 31 66 24 60	Calvados	FEVRIER 2024	14

¹ Les places ouvertes ne tiennent pas compte de l'augmentation des capacités d'accueil dans les instituts - CF. article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Les places ouvertes tiennent compte des reports des années précédentes.

4. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	23 janvier 2023
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera rejeté. (cachet de la poste faisant foi)</i>	01 mars 2023 inclus
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>	12 mai 2023 à 14h

5. PIÈCES À FOURNIR

- **La fiche d'inscription recto-verso complétée et signée ;**
- **Le document d'autorisation de transmission de données**
- **Un chèque (non remboursable) de 95 euros correspondant aux droits d'inscription ;**
Pour les IFSI publics : libellé à l'ordre du Receveur du TRESOR PUBLIC
Pour les IFSI de la Croix Rouge d'Alençon et de Bois-Guillaume : libellé à l'ordre de l'IRFSS CRF
Pour les IFSI du GCS de Flers et Vire : libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du GCS
- **Les justificatifs permettant de justifier de la cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (**durée minimale : 3 ans**) Art-L6311-1 du code du travail. (Exemple : certificats de travail, relevés de carrière, attestation CPAM, etc.).**
- **Un dossier relié ou agrafé, comportant les éléments suivants classés dans l'ordre :**
 - ✓ Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité au moment de l'inscription aux épreuves,
 - ✓ Une lettre de motivation,
 - ✓ Un curriculum vitae,
 - ✓ Une copie du (des) diplôme(s) obtenu(s),
 - ✓ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues.

Pour information, si votre dossier n'est pas conforme, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Envoyer l'ensemble des pièces **uniquement** à l'IFSI de **votre premier choix** avant le **01/03/2023 dernier délai** (Cachet de la poste faisant foi). Le non-respect de cette règle entrainera l'annulation de votre inscription.

**Tout dossier incomplet et /ou fourni hors délai sera refusé.
Aucune information ne sera délivrée sur la complétude de votre dossier lors
du dépôt de celui-ci.**

6. DIFFUSION DES RESULTATS ET INFORMATIONS ADMISSION

6.1 RESULTATS

- **La liste des candidats admis classés par ordre de mérite sur le regroupement (au regard des places disponibles), sera affichée dans chaque IFSI.** Elle sera également publiée sur les sites Internet de chaque institut. **Il n'existe pas de liste complémentaire.**

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par courrier. Seule la réception d'une confirmation par écrit à valeur légale.

- **Le candidat sélectionné doit confirmer son admission avant le 26/05/2023 - 17h** (Cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.
- **Tous les candidats admis qui confirment leur inscription devront produire :**
 - **Une déclaration sur l'honneur de non-inscription sur la plateforme *Parcoursup*** au moment de leur confirmation d'admission
Ou
 - **Une attestation de désinscription de *Parcoursup*** dès qu'elle est disponible sur la plateforme.

6.2 VACCINATIONS

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation, les étudiants devront avoir un schéma vaccinal complet et obligatoire contre :

- **La COVID : schéma vaccinal complet dès le premier jour de formation à l'institut**
- L'hépatite B : une preuve de votre couverture immunitaire dès le premier jour de stage
- La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

D'autres vaccinations sont recommandées :

- Grippe saisonnière
- R.O.R.

IL EST NECESSAIRE D'ANTICIPER LA MISE A JOUR DE CES VACCINATIONS BIEN AVANT VOTRE RENTREE EN FORMATION.

6.3 FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les modalités concernant les règles de financement de la formation sont actuellement en cours de révision par la Région Normandie. Ainsi, elles vous seront communiquées ultérieurement dans le cadre des épreuves orales.

6.4 BOURSES D'ETUDES

- Les étudiants peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (des parents, du conjoint ou personnelles).
- La demande est faite au moment de l'admission définitive. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

7. FICHE D'INSCRIPTION 2023

SELECTION IFSI - REGROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Je suis titulaire du baccalauréat et je me suis également inscrit sur la plateforme PARCOURSUP :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p><u>RESERVE A L'IFSI</u></p> <p>Dossier reçu le : ____ / ____ / ____</p> <p><input type="checkbox"/> Droits d'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre de motivation</p> <p><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation employeur - formation continue</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation sociale 3 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi (sans emploi))</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle</p>

Tourner SVP

INSTITUTS	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	NUMEROTER VOS CHOIX ¹
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON	Orne	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	Manche	FEVRIER 2024	
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	
IFSI CHU CAEN	Calvados	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH CHERBOURG-EN- COTENTIN	Manche	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH DIEPPE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	Eure	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH FALAISE	Calvados	FEVRIER 2024	
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	Orne	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH L'AIGLE	Orne	FEVRIER 2024	
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	
IFSI CH LISIEUX	Calvados	SEPTEMBRE 2023	
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2023	
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	Seine-Maritime	FEVRIER 2024	
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	Manche	SEPTEMBRE 2023	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	Calvados	FEVRIER 2024	

¹ RAPPEL : Vous devez choisir 4 instituts par ordre de préférence sachant que le choix 1 est l'IFSI où vous déposez votre dossier.

Je soussigné(e) : _____, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.

Fait à _____, le : ____ / ____ / _____

NOM et Signature du candidat

8. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) à la sélection pour l'admission **septembre 2023 / février 2024** en Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFSI.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Lu et approuvé